ECOLE CHARLES SILVESTRE

9 rue Chanzy

87300 BELLAC

|  |
| --- |
| **Conseil d’école du 19 octobre 2017*****Compte-rendu*** |

Présents :

* ***Représentantes des parents d’élèves* :**

 Mesdames Aymard, Grapy (titulaires),

 Monsieur Mechenet, mesdames Lebert, Danaire, Gaucher (suppléants)

 - ***DDEN :***mesdames Hélitas et Soubise

 - ***Les enseignantes****:* C. Bouthegourd, P. Carpezat, M. Le Cunff, M. Quélin

 - Madame Burckel, psychologue scolaire, Mr Javayon, maître G - membres du RASED

* ***Pour la municipalité*** : Mesdames Pequignot, Kolb et Jallet
* ***Pour la Communauté de Communes*** : Madame Bastier
1. **Résultat des élections**

Le 13 octobre, 79 votants sur 131 électeurs ont élu les représentants des parents d’élèves au conseil d’école ; soit un taux de 60,3 % de votants.

Sont élues titulaires : Karine Dupradeau, Nadège Aymard, Carole Grapy, Marie-Hélène Pinheiro

Sont élus suppléants : Laurent Méchenet, Allison Danaire, Virginie Gaucher, Anne Lebert

1. **Règlements intérieurs**

**Le règlement intérieur du conseil d’école** est adopté à l’unanimité (cf. pièce jointe). Les comptes rendus seront affichés, adressés aux membres du conseil d’école, mis sur le site de l’école et fournis aux parents qui en feront la demande.

**Le règlement intérieur de l’école**, (cf. pièce jointe), est adopté par le conseil d’école.

Il vient bien sûr en complément du règlement départemental.

1. **Présentation du RASED**

A Bellac, le RASED se compose d’une psychologue scolaire, Madame BURCKEL et d’un maitre G (réeducateur), Mr JAVAYON.

Madame Burckel informe que son réseau a été très étendu et qu’elle a actuellement 2300 élèves sur son secteur. Ce secteur qui a été étendu jusqu’à Saint-Junien cette année n’est pas fixe et sera peut-être redécoupé différemment l’année prochaine.

Mme Burckel demande à la municipalité de Bellac (qui est sa résidence administrative) le financement d’un nouveau test pour les élèves de 6 à 12 ans. Elle précise que ces tests sont valables une dizaine d’années. Le montant s’élève à 1740 €.

Les représentantes de la mairie prennent note de cette demande.

1. **Bilan de la rentrée 2017**

Effectifs :

CP : 19

CP/CE1 : 20 bientôt 21 (rentrée novembre)

CE1 : 22

ULIS : 11

Total : 73 (4 élèves arrivés après la rentrée scolaire).

Rentrée en chantant : mardi, Géraldine Kesch est venue faire chanter les élèves à l’heure de la récréation du matin. Ils connaissaient tous la chanson car elle l’avait déjà faite avec les GS l’année dernière. Photos à venir sur le blog de l’école.

Dans le cadre de la semaine du goût, nous avons proposé aux enfants différents aliments à la récréation du jeudi matin : tartines de fromages (bleu et noix), de confitures (abricot/passion, fraise/ananas), de tsaziki (concombre), houmous (pois chiche), ktipiti (poivron) / boissons (pomme/kiwi, mirabelle, mangue, goyave). Il s’agissait d’éveiller la curiosité et le goût, et d’inciter à consommer autre chose que des gâteaux pour rester en bonne santé en construisant une culture scientifique.

Exposition dangers domestiques (prévention MAIF) : une exposition a été installée dans la salle TV dans le cadre d’une sensibilisation des élèves aux risques domestiques. Elle se composait de 6 grands triptyques représentant les différentes pièces de la maison sur lesquels il fallait identifier les situations dangereuses.

Rencontre USEP jeux traditionnels cycle 2 : les classes de CP/CE1, CE1 et ULIS ont participé le lundi 2 octobre au matin à cette rencontre au stade Léo Lagrange de Bellac.

**Plan particulier de Mise en Sureté (PPMS)**

 Trois cas de figures sont à considérer :

1. Risque d’incendie : La sonnerie est bien identifiée ainsi que la conduite à tenir. Les enfants et les adultes se rassemblent dans la cour, des signes au sol permettent de repérer les emplacements de chaque classe. Les enseignants sortent bien sûr en dernier. L’itinéraire d’évacuation se décide ensuite avec les pompiers selon la zone dans laquelle s’est déclaré le sinistre. Un exercice par trimestre est réalisé. Le premier a eu lieu le vendredi 15 septembre. Tout s’est bien déroulé.

 Les dates, le temps d’évacuation et les commentaires sont consignés dans le registre de sécurité de l’école.

1. Risque de tempête ou d’inhalation de produit dangereux (3 exercices par an)

Le signal est donné par une corne de brume. Enfants et adultes se confinent alors dans les classes avec des réserves d’eau, des biscuits, des couvertures, une radio avec piles, une lampe torche, une petite pharmacie, un seau hygiénique … Les sacs de réserves ont été vérifiés et sont conformes. Il y en a un dans chaque classe ainsi que dans le gymnase.

En cas de tempête, les enfants sont abrités sous les tables pour parer aux bris de fenêtres.

L’alerte et l’ordre de levée de l’alerte sont extérieurs à l’école. Un premier exercice sera réalisé en novembre.

1. Risque d’intrusion (3 exercices par an) : un troisième signal sonore donne l’alerte : le cor de chasse.

En cas d’alerte intrusion, les enfants se cachent dans les classes de façon à ne pas être visibles de l’extérieur et attendent en silence la levée du signal. Les cachettes ont été définies en début d’année par les enseignantes pour chacun des élèves.

Un exercice a été réalisé le mardi 19 septembre. Les élèves ont réagit rapidement et sont restés globalement silencieux. Cependant s’est posé le problème de la fermeture des portes à clé. Ce problème a été consigné sur le compte-rendu d’évaluation d’exercice. Lors du prochain exercice, les enseignantes veilleront à fermer toutes les portes à clé (de 2 à 4 portes selon les classes…).

Les parents et enseignantes signalent que le portail de la cour est bas et qu’il peut-être facilement enjambé par des adultes, voire escaladé par des enfants. Cela pose un problème de sécurité :

* Tous les adultes sont peuvent rentrer en escaladant
* Des enfants pourraient l’escalader et sortir de l’école (par exemple un enfant qui aurait demandé à sortir pour aller aux toilettes…)

Les représentantes de la municipalité répondent que toutes les écoles de Bellac ont des portails bas et qu’il n’est pas envisagé de les changer actuellement.

1. **Projets de l’année**

Le projet d’école 2014-2017 concerne encore cette année.

Les axes prioritaires qui ont été validés par le conseil d’école de juin 2014 :

* Maîtriser la langue française
* Construire un patrimoine culturel **en partenariat avec Le cinéma Le Lux , la médiathèque, le théâtre du Cloître**
* Construire une culture scientifique

Un nouveau projet d’école (2018 – 2022) sera rédigé par l’équipe enseignante cette année et soumis à validation au 3ème conseil d’école.

 Notons que deux actions importantes du volet artistique et culturel se déroulent grâce au soutien financier de la commune :

* Géraldine Kesch-Souchaud, professeur de musique rémunéré par la commune conduit l’action

**«  Chanter en chorale »** dans l’intérêt des enfants (mémoire, concentration, travail de la voix, appartenance à un groupe, engagement dans un projet commun…) avec une présentation aux familles mi-juin, en commun avec l’école des Rochettes. Le thème de l’eau sera le fil conducteur pour cette année.

* Dans le cadre de **« Ecole et cinéma** » les enfants assistent à 3 projections au cinéma le Lux. Ces projections sont financées par la commune. Cette année les trois films traitent du thème : « Même pas peur».

 - «  Le garçon et le monde  » Alê Abreu, Brésil, 2013, couleur, 79 minutes

 **-**  «  La belle et la bête » Jean Cocteau, France, 1946, Noir et blanc, 96 minutes

 **-** «  E. T. l’extra-terrestre», Steven Spielberg, Etats-Unis, 1982, couleur, 110 minutes

Par ailleurs, **la médiathèque**, gérée par la communauté de communes, accueille les enfants pour trois animations dans l’année dans le cadre de **« Je lis, j’élis »**, et permet des emprunts de livres à la demande et gratuitement.

Théâtre : Les élèves de CP/CE1, CE1 et ULIS iront voir le 5 décembre la pièce « Au creux de l’oreille » au théâtre du Cloître. Une participation financière sera demandée aux familles.

La classe de CE1 va monter une pièce de théâtre. La maîtresse profitera du temps des APC pour mettre en place ce projet.

Correspondance avec la gendarmerie en Guyane : les 2 directeurs des Rochettes et C. Silvestre ont été contactés par la mairie et le général Durieux pour mettre en place l’opération « une classe, une carte ». Il s’agit d’envoyer des cartes postales aux gendarmes en déplacement outre-mer lorsque ceux-ci sont loin de leurs familles à la période de Noël. C’est le cas de l’escadron de Bellac qui part en Guyane 3 mois (novembre -> janvier).

Pour s’adapter à ce projet, la classe de CP/CE1 a choisit de confier aux gendarmes une mascotte : *Loup* (peluche représentant le loup d’Orianne Lallemand) ; sur place, les gendarmes entameront une correspondance avec la classe en envoyant des photos du loup dans divers endroits et dans diverses activités. A partir de ces photos, les élèves écriront le livre « Le loup qui voulait faire le tour de la Guyane » (sur le modèle du « Loup qui voulait faire le tour du monde » d’O. lallemand qui a été travaillé en classe). Pour coller au projet initial de soutenir l’escadron lors de la période de Noël, la classe enverra une carte de vœux à l’escadron à cette période.

 A leur retour, les gendarmes inviteront les élèves à la caserne pour un goûter et un moment d’échange et de partage.

Randonnées : la classe ULIS fait une randonnée par mois (petit circuit autour du Vincou). Cela leur permet de travailler l’orientation, le repérage dans l’espace.

Ordinateurs : madame Carpezat a récupéré pour l’école une dizaine d’écrans d’ordinateurs + souris + claviers provenant du CFA.

Blog : quand la directrice aura toutes les autorisations, le blog sera mis à jour avec des photos de la rentrée en chantant, des rencontres sportives et des divers événements de la vie de l’école. Chaque classe a une page perso pour laquelle les enseignantes qui publieront des articles donneront un code aux parents.

Rencontres sportives : les classes de CP/CE1, CE1 et ULIS sont inscrites à une rencontre « jeux d’opposition » qui aura lieu en P2 ou P3.

1. **Travaux réalisés**

Jeux de cour : la cabane « marchande » a été installée pendant le mois d’août. Les tracés des terrains ont été refaits. Le pont suspendu doit être installé pendant les vacances de Toussaint ainsi qu’un bac à sable.

Visiophones doivent être installés également pendant les vacances.

1. **Rythmes scolaires**

Lors du conseil des maîtres du 5 octobre, les enseignantes ont décidé d’évoquer en conseil d’école la possibilité d’un retour à la semaine de 4 jours. Ce 1er conseil d’école permet de recueillir un premier avis des différentes personnes concernées par l’organisation du temps scolaire : communauté de communes, mairie, parents, enseignants.

Avis des parents : ils vont organiser très rapidement un sondage auprès des familles leur demandant si elles sont favorables ou non au retour à la semaine de 4 jours.

Avis de la mairie : la mairie ne se prononce pas. Elle souhaite attendre le retour des enquêtes auprès des parents sur les 4 écoles de Bellac. Elle appliquera ce qui sera décidé en conseil d’école. Elle souhaite par contre réunir les 4 directeurs de Bellac pour en parler.

Avis de la communauté de communes : de la même façon que la mairie, madame Bastier attend que le conseil d’école se prononce pour organiser les activités et garderies. Elle souhaite également pourquoi pas une concertation avec les directeurs si les rythmes changent pour voir comment organiser les activités par rapport au temps scolaire.

1. **Questions diverses**
2. **Les horaires de la garderie**

Il apparait que la garderie à la maternelle se termine à 18h10 contre 18h30 à l’élémentaire ce qui pose problèmes à certains parents qui trouvent que 18h10 c’est trop tôt. Le temps de garderie du soir à l’élémentaire est géré par la communauté de communes, alors qu’à la maternelle, ce temps est géré par la municipalité. Les représentantes de la mairie prennent note du problème mais rien ne changera pour cette année scolaire en cours.

1. **Demandes diverses**

Reboucher le tour des arbres quand le bac à sable sera installé. Nettoyer le préau. Installer des rideaux dans le gymnase.

Achat d’une tablette (différenciation scolaire pour élèves en difficulté, allophones, 1ères scolarisations…, ère du numérique)

Achat d’un VPI pour la classe de CP/CE1.

* Les représentantes de la mairie notent les demandes.

Pour les parents Mme Aymard La secrétaire Mme Bouthegourd La directrice : M. Quélin